

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 2 MAI 2022

FDAEC 2022

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 avril 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SABI Fatima à Andrée COLLIN – BIJOUX Nathalie à Andrée COLLIN
SOLA Muriel à Martine CHEVAUCHERIE - Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE - FRENEL Monique à Alexandre BOURIGAULT - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Mme Nadine GRENOUILLEAU a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental, par le Fonds Départemental d'Aide aux Equipements des Communes, apporte une aide aux communes pour certains de leurs équipements.

La commune de Floirac a prévu, en 2022, la réalisation de travaux sur les équipements communaux ou l'achat de matériels, pour lesquels la participation du FDAEC peut être sollicitée. Le projet retenu est :

Construction d'un préau couvert au Stade JR GUYON :

Le stade JR Guyon est un lieu où se retrouvent les clubs sportifs (notamment le club d'Athlétisme et le club de Rugby ...) pour les entraînements ainsi que les matchs de compétition. Ce lieu est composé d'un terrain avec une piste d'Athlétisme en périphérie, de gradins permettant de recevoir des spectateurs, des vestiaires et sanitaires situés sous les tribunes. Le site comporte également une cabane en bois servant de buvette et des chapiteaux mis en place sur une dalle de béton dans l'alignement des tribunes permettant au public de se restaurer. Faisant le constat d'un manque de place notamment lors des compétitions, la ville de Floirac souhaite doter le stade JR Guyon d'une structure pérenne (type préau) pour pouvoir assurer ce type d'évènement. Cette opération est décomposée en 7 lots :

lot 1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	SECMA	219 763,93 €
lot 2	COUVERTURE ETANCHEITE	PBE	15 237,99 €
lot 3	ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTÈME	26 542,26 €
lot 4	PLOMBERIE SANITAIRES	CEME	6 625,98 €
lot 5	SERRURERIE MENUISERIE	GERAULT	17 240 €
lot 6	PEINTURE	MLS	1 835 €
lot 7	VRD	GARONNE BTP	12 420 €
TOTAL			299 665,16 €

Plan de Financement :

Dépenses	
Désignation	Montant en € HT
Construction préau	299 665.16
Total HT	299 665.16

Recettes		
Désignation	Montant en € HT	%
FDAEC	70 010.65	23.4
Participation communale	229 654.51	76.6
Total HT	299 665.16	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 19 avril 2022

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation du FDAEC pour un montant de 70 010.65 €.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : **33**

Abstention :

Contre :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 3 mai 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

